



**SNUipp  
FSU.15**

# Le Bulletin Syndical

**P**

**PRESSE**

DISTRIBUÉ



Bulletin trimestriel du Syndicat National Unitaire des Instituteurs,  
Professeurs des écoles et PEGC - section du Cantal  
7 Bâtiment de l'Horloge 15000 Aurillac  
Tél. : 04 71 64 03 35 - Fax : 04 71 64 00 17 -  
E.MAIL : [snu15@snuipp](mailto:snu15@snuipp) SITE : <http://15.snuipp.fr/>

numéro 45

supplément n° 1

octobre 2004

DÉPOSÉ LE 18-10-2004

## La réussite à l'école doit être pour tout le monde ...

(communiqué de presse du SNUipp national du 12 octobre 2004)

Peu de choses ont été modifiées depuis le pré-rapport de la commission Thélot « *confidentiel et provisoire* » de fin août. Pour l'Ecole Primaire, le rapport ne répond toujours pas à la préoccupation des centaines de milliers de participants aux débats à la question « *comment faire réussir tous les élèves ?* ». Seul changement, la petite et moyenne sections forment désormais un cycle !

En quoi la scolarisation obligatoire à 5 ans est-elle un plus à la réussite des élèves quand on sait que 100 % de cette classe d'âge est déjà scolarisé (comme d'ailleurs l'ensemble des 3 et 4 ans) ?

En quoi le changement de statut des écoles primaires et des personnels contribue-t-il à la réussite des élèves ? En quoi la « *crédibilité* » de l'école serait améliorée auprès des familles et des communes ?

En quoi une baisse des exigences pour les élèves les plus en difficultés, préconisée par le rapport, améliore-t-elle la réussite de tous les élèves ?

Le texte insiste sur la nécessité de donner la priorité à l'acquisition d'un socle commun. Or c'est une conception très dépouillée des enseignements fondamentaux sans référence aucune aux programmes de l'Ecole Primaire (2002) qu'il propose. Au contraire, pour le SNUipp, tous les enseignements (scientifique, artistique, littéraire ...) doivent permettre à tous les élèves, notamment ceux les plus en difficultés, de réussir à l'école. Comment ne pas interpréter « *Les enfants sont différents dans leur talent...* » comme un retour à l'idée selon laquelle les enfants seraient différents par nature et donc que les ambitions seraient différentes pour chaque élève. Ces enseignements différenciés pourraient ouvrir la voie à une orientation précoce qui pénalise toujours les élèves les plus défavorisés. Cela va à l'encontre du projet que nous portons pour l'école.

Si le rapport reconnaît que l'école ne peut plus fonctionner sur la base d'un maître/une classe, que le travail en équipe est indispensable, quelles solutions concrètes propose-t-il ? « *Tout devrait s'effectuer comme aujourd'hui* ». Pour le SNUipp, une véritable ambition pour l'école nécessite des moyens importants or les choix budgétaires affichés ne donnent aucun signe dans ce sens.

Une loi d'orientation n'est pas un moment anodin dans la vie des écoles et des personnels. Il serait grave pour tous (élèves, parents, enseignants, élus...) de rater ce rendez-vous et de se résigner à une simple adaptation à l'existant que ce soit au niveau pédagogique, social ou budgétaire.

Pour le SNUipp, il est aujourd'hui indispensable de transformer l'école pour la réussite de tout le monde, il est notamment urgent de rompre avec l'exercice solitaire du métier, cela passe notamment par plus de maîtres que de classes, le développement du travail en équipe, davantage de temps de concertation, amélioration de la formation ... Pour élaborer sa nouvelle loi d'orientation, le gouvernement ne pourra faire l'impasse sur ces exigences. Il ne pourra se contenter de jouer sur des idées reçues et le retour à l'autorité d'un autre âge et aux « *bonnes vieilles méthodes* ».

## Stages formation continue Vos délégués rendent compte

Nous publions dans ce bulletin, les résultats des demandes de stage.

Les délégués SNUipp ont dénoncé l'appauvrissement de la formation continue. Ils ont procédé à la vérification des éléments, avant la CAPD et pendant celle-ci. Ils ont veillé au respect des règles avec l'objectif de permettre à un maximum de collègues de participer à la formation.

Nous publions ce compte-rendu à titre officieux. Il s'agit d'un outil destiné à la profession afin qu'elle exerce son contrôle.

### SOMMAIRE avec les P.E.P.

**Page 1 : Edito**

**Page 2 : Stages**

**Page 3 : Stages  
Rapport CAPD**

**Page 4 :  
Inquiétude des  
psy.**

**Soirée solidarité**

**Page 5 : 1/2  
journée d'Info  
Syndicale**

**Page 6: Rapport  
Thélot(aperçu du)**

**Page 7: AED**

**Page 8: Changer  
de département**

**Page 9:**

"Le Bulletin  
Syndical"

ISSN 1243-7913  
CPPAP 3 7 8 1 D 735  
Imprimé par nos soins  
Trimestriel

numéro 45 supplément n°1  
octobre 2004

Prix : 0,5 € Abonnement : 4 €

**Siège social :**

Mr Roger Delort - 7, Place de la Paix -

15 000 Aurillac

**Directeur de publication :**

Mr Castel Gérard - Ecole élémentaire

15 St-Paul des Landes

**DAC 03 - Préparation au CAFIPEMF- Dates Du 4 au 08 octobre 2004 et les 5, 19, 26 janvier ; 20 mars et 13 avril 2005 Lieu IUFM**

Goutille Yves	IEN Mauriac	12.408
Kohli Hervé	École mat. Maurs	11.929
Couillez Frédéric	École élém Collines	10.911
Bouysse Didier	EEA Canteloube Aurillac	5.889
Berthommier Pascale	IUFM Aurillac	5.333

**DAC 04-Préparation au 1er concours interne PE— Par manque de stagiaires, l'IUFM ne souhaite pas maintenir ce stage**

**IAP102- Maîtrise de la langue en cycle 1, liaison**

**Dates : Du 22/11/2004 au 10/12/2004. Lieu IUFM**

Chaire Monique	École élém. Talizat	23.189
Vaurs Simone	École mat. La Fontaine Aurillac	15.607
Lafeuille Patricia	École de Belbex	12.307
Thivet Jean Noël	École du Palais Aurillac	12.129
Testud Monique	École mat. Arpajon	11.727
Larroumets Christine	École élém. Ytrac	10.910
Vert Michel	École élém. Jussac	10.818
Jaulhac Francis	École La Jordanne Aurillac	9.147
Gargne Daniel	École élém. Laroquebrou	8.900
Hernandez Nathalie	École élém. Ally	8.882
Vandercastele Magali	École élém. Lacapelle	7.512
Camars Nathalie	École élém. Prunet	7.000
Gras Christine	IME Mauriac	5.000
Gauzins Christelle	École élém Pleaux	4.000
Venzac Sandrine	École élém Pleaux	3.000
Delort Cindy	École mate. Arpajon	3.000
Paramelle Sylvie	Brigade	3.000
Devillers Christiane	École élém. Talizat	0.837

Ce stage sert de support pour les stages pratiques PE2 Un nouvel appel à candidature sera donc mis en place pour trouver ces supports manquants. Il est également proposé d'ouvrir le stage directeur qui a lieu en parallèle à des directeurs qui souhaiteraient se remettre à niveau. Si besoin, un dernier appel sera fait par l'intermédiaire des IEN pour des enseignants souhaitant travailler sur un projet de circonscription ou départemental.

**D02—Diversifier les pratiques en sciences au cycle 2**

**Dates : du 10/01 au 14/01/2005. Lieu : IUFM**

Terrisse Martine	École Marmiers Aurillac	26,235
Lescure Jean Pierre	EEA fr Delmas Aurillac	23,434
Bonnet Yvonne	École élém Jussac	14,357
Degoul Jeanne	École Alouettes Aurillac	14,338
Alriq Michel	École élém Talizat	13,904
Lafeuille Patricia	École Belbex Aurillac	12,307
Vert Michel	École élém Jussac	10,818
Sournac Christiane	Brigade Saint Flour	9,485
Vandecasteele Magali	École élém Lacapelle	7,512
Maxe Arlette	École Alouettes Aurillac	6,952
Geus Christine	École élém Saint Illide	3,000

Les collègues dont les noms apparaissent dans des cases grisées sont sur liste d'attente

**D03—Le document en histoire et géographie en cycle 3**

Leybros Christian	École élém Saint Mamet	28,123
Kiala André	Ecole élém Mauriac	19,792
Merlin Jean Jacques	École élém Ally	19,512
Pégard Yvette	École élém Ytrac	18,252
Montchazou Arlette	EEA	11,514
Weis Laurence	École Marmiers Aurillac	9,973
Marche Michel	École élém Naucelles	9,904

**IA18—Stages B2I (1)**

**Dates : les 21 et 22 mars ; les 2 et 3 mai 2005. Lieu : IUFM**

Cordero Christian	EEA	23,945
Delort Edmond	EEA Fr Demas aurillac	16,929
Lafont Chantal	École élém Vitrac	15,443
Thivet Jean Noël	École le Palais Aurillac	12,129
Banik Francis	École élém Naucelles	5,681

**IA18—Stages B2I (2)**

**Dates : les 24 et 25 mars ; les 30 et 31 mai 2005. Lieu : Mauriac**

Vidal Nadine	École élém Le Vigeon	13,089
Galleron Corinne	École élém Champs sur Tar	11,023

**IA18—Stages B2I (1)**

**Dates : le 31 mars ; le 1er avril, les 2 et 3 juin 2005. Lieu : St Flour**

Falchier Lysiane	École élém Andelat	10,460
Crozat Hélène	École élém Loubaresse	6,526
Devillers Christiane	École élém Talizat	0,837

Décentraliser les stages n'a pas semblé efficace, le stage aura lieu sur Aurillac. Les collègues vont être consultés

**D04- Maternelle—Structuration du temps**

**Dates : Du 04/04 au 08/04/2005. Lieu IUFM**

Mespoules Mireille	École élém Siran	24,310
Chaire Monique	École élém Talizat	23,189
Ginalhac Bernadette	École élém Marcoles	21,979
Pasquet Françoise	École Besserette St Flour	20,170
Roux Annie	École Belbex Aurillac	18,303
Pegard Yvette	École élém Ytrac	18,252
Montin chantal	École élém St Mamet	16,644
Jean Chantal	École élém Paulhac	16,620
Tamisier François	École P.Doumer Aurillac	16,199
Vaurs Simone	École La Fontaine Aurillac	15,607

**D 01-Continuité des apprentissages en EPS, liaison**

**Dates : du 03/01 au 07/01/2005. Lieu : IUFM**

Versange Alain	École élém Sansac	20,434
Banik Francis	École élém Naucelles	5,681
Vincent Véronique	École élém Le Bex Ytrac	3,778
Devillers Christiane	École élém Talizat	0,837

**D 06-Accompagnement des manuels d'EPS en cycle 2**

**Dates : du 06/06 au 10/06/2005. Lieu : IUFM**

Marche Michel	École élém Naucelles	9,904
Geus Christine	École élém st Illide	3,000
Baret Odile	École élém Lavaurs Jaleytrac	0,435
Longuet Karine	École élém Mourjou	0

Pas assez de demandes pour ces deux stages d'EPS. La solution de n'en faire qu'un en janvier avec pour intitulé cycle 2 et 3 et continuité des apprentissages a été retenue. Un nouvel appel à candidature sera également proposé.

D07-Découverte du monde en cycle 2 (espace et temps)		
Dates : du 13/06 au 17/06/2005. Lieu : IUFM		
Vigier Thérèse	IEN Mauriac	26.552
Vernier Chantal	École элем. Mauriac	25.115
Boussaroque Sabine	École Marmiers Aurillac	14.359
Bonnet Yvonne	École элем Jussac	14.357
Degoul Jeanne	École les Alouettes Aurillac	14.338
Verny Isabelle	École элем Auriac l'Eglise	13.912
Alriq Michel	École элем Talizat	13.904
Sourjac Pages christine	IEN Saint Flour	11.245
Galleron Corinne	École элем Champs sur Tar	11.023
Laporte Isabelle	École Belbex Aurillac	10.000
Sournac Christiane	IEN Saint Flour	9.485
Maget Marie Laure	École элем Saint Constant	9.067
Ginez Carine	École элем Polminhac	8.000

P301-Savoirs fondamentaux en cycle 3(mathématiques-français)		
Dates : Du 09/05 au 27/05/2005. Lieu IUFM		
Tardieu Noëlle	École Besserette St Flour	17,701
Lagriffoul Gérard	École элем Jussac	17,348
Conchon Françoise	École элем Arpajon	16,740
Baruzier Laurent	IRP Cansel Polminhac	15,904
Lacombe Annie	École элем Jussac	15,744
Joulia Claudine	École элем Maurs	15,468
Dupeyron Paul	École Les Alouettes Aurillac	14,756
Ferval Laurent	École belbex Aurillac	14,460
Jaulhac florence	École элем arpajon	13,126
Gaillard Richard	Brigade Aurillac	10,686
Weis laurence	École Marmiers Aurillac	9,973
Galley Myriam	École элем Vézac	7,682
Besombes Didier	École Belbex Aurillac	6,912
Charbonnel Pierre	École элем Arpajon	6,126
Tissandier Hélène	École элем Lacapelle	4,948
Forgeron bernard	École элем Vic sur Cère	4,205
Vincent Véronique	École элем le bex ytrac	3,778
Mangin Catherine	École элем Ayrens	-2,778

IA21- IA22—Apprendre à porter secours (1)	
Dates : 3 mercredis a.m. Lieu : Aurillac et Mauriac	
Dans la mesure du possible les candidats à ce stage seront intégrés à une formation identique au collège	

D05—Diversifier les pratiques en sciences au cycle 3		
Dates : du 11/04 au 15/04/2005. Lieu : IUFM		
Leybros Christian	École элем St Mamet	28,123
Conchon Françoise	École элем Arpajon	16,740
Jaulhiac Florence	École элем Arpajon	13,126
Montchauzou Arlette	EREA	11,514
Couillez Frédéric	École элем Coltines	10,911
Belaubre Jérôme	École элем Vitrac	6,556
Banik Francis	École элем Naucelles	5,681
Tissandier Hélène	École элем Lacapelle	4,948
Moussard stéphanie	École элем Lacapelle	4,000
Geus Christine	École элем St Illide	3,000

P 201 Enseigner une langue vivante au cycle 3		
Dates : du 28/02 au 19/03/2005. Lieu : IUFM.		
Loosfelt Gaétan	IA Cantal	12,931
Noygues Isabelle	École элем St Mamet	8,515
Tribouillois Karine	École элем Champs sur Tar	3,667
Raoux Frédéric	École элем Champs sur Tar	3,237
Ouillades Marie Ange	École элем pierrefort	3,000
Dagorn Yvik	Brigade	2,000

Concernant les stages P301 et P201 qui sont également support de stage pour les PE2, un nouvel appel à candidature est donc à effectuer ainsi qu'une proposition par les IEN d'un travail sur projet de circonscription ou départemental

AT—Ateliers TICE décentralisés 1
Hors temps de service

AT—Ateliers TICE décentralisés 3
Hors temps de service

AT—Ateliers d'anglais
Hors temps de service du 13/10/2004 au 30/03/2005

Il avait été demandé l'année précédente d'envoyer un ordre de mission pour les personnes se présentant à ses stages hors temps scolaires afin de leur garantir une assurance. Les stages sont maintenus mais les listes nominatives ne sont pas encore établies

Différents points ont également été abordés :

- **Langues** : des écoles ne commenceront l'anglais qu'au 4 novembre (d'autres au 20 septembre), d'autres ne bénéficient que de 45 minutes par semaine, voire même 1h30, en une seule fois toutes les 3 semaines (à la place de 1h30 par semaine) Réponse de l'IEN chargée des langues : le département est couvert à 100% en cycle III et 55% en cycle II. Beaucoup de refus d'échange de service dans les écoles. **Il nous a semblé important de rappeler que les échanges de service sont basés sur le volontariat et que 100% de couverture ne veut pas dire une égalité pour tous.**
- **CAPA-SH** : Le non-remplacement des personnels en formation est parfois lourd à gérer dans les écoles avec de longues périodes de stage rendant difficile la prise en charge d'élèves orientés par la CCPE pour un soutien continu. Réponse : les parents ont été prévenus lors des orientations en CCPE de la situation particulière de cette année permettant d'avoir un nombre important de personnels formés l'an prochain.
- **CP renforcés** : les assistants d'éducation seront associés à la dernière 1/2 journée de stage. Un support d'expérimentation se trouve actuellement sans moyen supplémentaire et nous l'avons dénoncé.
- **IR Allanche** : 3 postes mais 2 enseignants : pour l'administration, il n'y a que 14 élèves donc pas de besoin du 3ème poste. Nous avons signalé 8 élèves potentiels (hors département) et la mise à disposition d'éducateurs par le directeur ce qui tend à confirmer les difficultés de fonctionnement de l'établissement. La situation sera réexaminée dans les jours à venir ...

Les représentants à la CAPD

## Le SNUipp reçu par l'IA

Mercredi 6 octobre Mme Savouret, nouvelle Inspectrice d'Académie du Cantal, nous a reçus à notre demande. Nous lui avons souhaité la bienvenue dans notre département en lui faisant part de notre souhait d'établir un dialogue permanent et constructif avec l'administration, ce qu'elle approuve : nous espérons que cela se vérifiera. L'entretien nous a permis d'aborder 3 questions : Le poste non remplacé à l'IR d'Allanche, la gestion des Assistants d'Education au niveau départemental et le cas particulier d'une collègue en CLD dont la situation n'est toujours pas résolue depuis le début de l'année. L'IA nous a longuement écoutés, mais, arrivée de fraîche date, elle n'a pas amené de réponse tranchée sur les dossiers abordés.

**Concernant l'IR d'Allanche**, elle s'est engagée à étudier au plus vite la situation, ce qui nous paraît en effet des plus urgents, puisque cela fait plusieurs semaines maintenant qu'un des trois postes de l'IR n'est pas remplacé!

Est-ce ainsi que l'on va encourager des collègues à demander ces postes l'an prochain? Est-ce ainsi que l'on prétend aider les enfants en grande difficulté scolaire?

**Sur la question des AED**, l'IA a convenu qu'il s'agissait là d'un « chantier » important et qu'il était nécessaire de revoir dans le détail le contenu des contrats et les conditions de travail des AED. Nous lui avons fait part de notre souhait de voir se constituer une instance de suivi associant tous les partenaires, dont les représentants du personnel, comme le prévoient les textes. Une réunion rassemblant les AED et les collègues travaillant avec eux devrait être organisée sous peu. Sur ces dossiers comme sur celui de la collègue en CLD, l'IA nous a laissé espérer qu'elle ferait au mieux et au plus vite pour trouver des réponses satisfaisantes.

Le SNUipp continuera à suivre ces dossiers avec toute l'attention qu'ils méritent.

Nathalie MONCANIS, Erik ROUSSEAU

## Soirée Solidarité avec les P.E.P. 15

L'association Départementale  
des Pupilles de l'Enseignement Public du Cantal  
vous invite à venir nombreux le :

**Vendredi 19 Novembre 2004**

**A partir de 19 heures**

Au Centre des Congrès d'Aurillac (Place des Carmes)

Soirée ouverte à tous (enseignants, parents et enfants)

A travers une exposition, nous aurons le plaisir de vous faire découvrir les activités de l'Association ainsi que ses valeurs

puis deux spectacles vous seront proposés :

**Compagnie « LA SAGRANIÈRE » :**

**spectacle folklorique (groupe d'enfants)**

•

**- Compagnie « LA FRANGIPANE » :**

**dans sa pièce « Mi fugue/ Mi raison »**

Les psychologues scolaires du Cantal s'inquiètent :

### Bientôt chaque maître seul face à la difficulté scolaire ?

En effet, un projet de loi d'orientation sera présenté en conseil des ministres à la mi-décembre pour être discuté à l'Assemblée Nationale lors de la session de printemps.

La commission Thélot chargée de préparer ces débats a remis son rapport le 12 octobre.

Pour information, voici quelques **extraits** :

*« La commission estime que l'aide à apporter aux élèves qui éprouvent des difficultés et la prise en compte de leur diversité relèvent du travail quotidien de l'équipe pédagogique dans la classe, dans le cycle et dans l'école. Le fait d'isoler un élève ou un groupe d'élèves pour lui apporter une aide spécifique, sans continuité avec les activités conduites en classe, ne lui semble pas constituer une réponse efficace à la difficulté. »*

*Aussi la commission propose-t-elle de répartir, entre les écoles, les enseignants qui exercent actuellement dans les réseaux d'aide aux élèves en difficulté.*

*Mais "l'école ne peut ignorer la prise en charge des problèmes familiaux et médicaux des élèves : la commission juge nécessaire que l'école recoure à des spécialistes compétents ne relevant pas de l'éducation nationale"*

*« Les problèmes de santé physique ou psychologique repérés par les professeurs peuvent être diagnostiqués et pris en charge par des professionnels extérieurs à l'école, que ce soit au sein ou en dehors de l'établissement. »*

Après publication du rapport définitif, outre les extraits cités ci-dessus, d'autres extraits confirment la volonté de casser les RASED :

*« La commission propose qu'aucun enseignant ne soit cantonné à telle ou telle mission (élèves en difficulté, consolidation, etc...) Tous seront spécialistes du traitement de l'hétérogénéité des élèves (...) et contribueront à la collégialité des pratiques pédagogiques »*

*« A l'horizon de 15 ans, les missions des réseaux d'aide aux élèves en difficulté (RASED) seront donc assumées par l'équipe enseignante renforcée et les professionnels associés. »*

# 1/2 JOURNEE D'INFORMATION SYNDICALE MERCREDI 10 NOVEMBRE de 9 H 00 à 12 H 00

## ESPACE DES CARMES

### Rapport Thélot et Loi d'orientation Quel avenir pour les élèves ? Quel devenir pour les enseignants?

Cette réunion départementale (1/2 journée d'information syndicale) organisée par le SNUipp-FSU s'adresse à l'ensemble des collègues du département (instit, PE, PEGC) qui peuvent y participer sur leur temps de travail. Informez le directeur, l'IEN, comme indiqué ci-dessous.

\* les PEGC adressent la lettre au Principal de l'établissement.

#### Consignes pour la 1/2 journée d'information syndicale

- ◆ **Est-ce un droit ?** Le décret du 28-05-82 relatif à l'exercice du droit syndical prévoit explicitement ces réunions. Les inspecteurs d'Académie sont destinataires d'une note ministérielle leur demandant de favoriser la tenue de telles réunions.
- ◆ **Qui peut y participer ?** Tous les instituteurs, PE, PEGC, syndiqués ou non, titulaires ou non, de tout le département ont le droit de le faire.
- ◆ **Est-ce qu'on est payé ?** Cette demi-journée n'est pas une grève. C'est un droit. Elle est donc rémunérée.
- ◆ **Qui doit-on prévenir ?** Le Bureau départemental a informé l'Inspecteur d'Académie. Chaque participant avertira son IEN, et préviendra également les parents d'élèves. cf. modèles de lettres ci-contre.
- ◆ **Les enfants doivent-ils être accueillis ? NON.** Prévenez le SNUipp de toute tentative de pression.
- ◆ Une attestation de présence à la R.I.S sera distribuée à tous les participants.
- ◆ **Prévenez** parents, directeurs, collègues, IEN, le plus tôt possible.

Ce n'est pas une faveur honteuse mais un droit qui ne demandera qu'à disparaître s'il n'est pas utilisé !

**UN DROIT NE S'USE QUE SI  
L'ON NE S'EN SERT PAS !**

#### Modèle de lettre aux parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Les droits relatifs à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique prévoient une heure mensuelle d'information syndicale sur le temps de travail (D.N° 82447 du 25.5.82).

Les enseignants ne sauraient être écartés de ce droit reconnu par ailleurs pour tous. Ce droit prend dans les écoles la forme de 2 demi-journées par an. Pour cette année scolaire, une demi-journée aura lieu le **mercredi 10 novembre 2004**. Votre enfant n'aura donc pas classe ce jour-là. Soyez persuadés que nous utiliserons ce temps à analyser au mieux les moyens de construire une école de qualité, assurant à tous le meilleur avenir.

Signature

#### Lettre à l'IEN

NOM:.....

Prénom:.....

à Mr ou Mme l'Inspecteur(trice) de l'Éducation Nationale

Circonscription

de:.....

En application des dispositions du décret 82-447 du 28.5.82 relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp, le **mercredi 10 novembre 2004**, à Aurillac, Bâtiment de l'Horloge, place de la Paix.

Date

Signature

## La Thélot...risation de l'Éducation Nationale ?

Le rapport Thélot définitif est paru. Son titre est consensuel : « Pour la réussite de tous les élèves ». Qui pourrait être contre ? D'autant plus qu'il a « une profonde légitimité » puisqu'il « repose sur les aspirations des Français » exprimées lors du Grand Débat. En voici quelques extraits choisis...

Le rapport dépeint l'école souhaitable à échéance d'une quinzaine d'années et « n'est pas une solution parmi d'autres, mais correspond vraiment aux besoins et aux souhaits du pays » et son application ne doit pas « faire croître la dépense d'éducation ».

L'école devrait « faire réussir chaque jeune en fonction de ses capacités, de ses choix et de son mérite. »

Les cycles sont réorganisés de la façon suivante : cycle d'apprentissage de base (GS-CP-CE1), cycle d'approfondissement (CE2-CM-6e) et cycle de diversification (5e-4e-3e). La scolarité devient obligatoire à 5 ans, mais le rapport ne parle pas ou très peu de la maternelle.

Le cycle de diversification (collège) verra les élèves choisir des enseignements complémentaires « afin que chacun puisse trouver une voie de réussite ». « De cette manière, le cycle prépare aux futurs choix d'orientation ». « Dès le collège on donne aux élèves les moyens d'élaborer un projet éclairé de formation ». Et on met en place « un conseil d'orientation de fin de 3e décidant de l'affectation du jeune ».

Le lycée sera le lieu de la « diversité ». Pas de socle commun, mais des voies aux finalités différentes, dès la première année (2nde) préparent « l'entrée dans la vie professionnelle »

Le rapport préconise de recentrer les apprentissages sur « deux piliers : langue française et mathématiques » plus deux compétences : l'anglais international et les TICE. Fait également partie du « socle commun des indispensables » l'éducation au vivre ensemble (« politesse », règles de vie en société).

L'école doit s'adapter à la diversité des enfants par la personnalisation de l'organisation de l'enseignement et des pratiques pédagogiques, mais en supprimant les dispositifs d'aide individualisée (voir p. 4 le communiqué des psychologues).

Pour favoriser la mixité sociale, le rapport préconise d'accroître « l'ouverture d'options et de sections d'excellence dans les établissements défavorisés » ou

des « jumelages » entre établissements présentant des caractères sociaux différents. Il envisage aussi la « fermeture des établissements très dégradés » et qu'« aucun site scolaire ne soit plus construit au sein d'un espace caractérisé par une absence totale de mixité ». Dans le chapitre « renforcer la capacité d'action et la responsabilité des établissements scolaires », il est recommandé que les écoles ou réseaux d'écoles deviennent des « établissements disposant d'un statut propre » avec un « chef d'établissement responsable », « nommé par l'autorité académique, qui assure la direction pédagogique de l'école. »

Les chefs d'établissement (1er et 2e degré) pourront être recrutés parmi « des cadres issus d'autres sphères que l'enseignement ou l'éducation » afin de contribuer « à l'ouverture de l'école ».

L'évaluation des enseignants et des établissements devra « s'appuyer largement sur les résultats qu'il obtient », en rapport avec le contrat de l'établissement. « Un entretien interne annuel sera mené par le chef d'établissement »

Il est indispensable de « redéfinir le métier d'enseignant » en intégrant les « autres missions : suivi des élèves, relation avec les parents, travail en équipe etc.. » Pour le 2nd degré ce la se traduira par un « allongement du temps de présence » de 4 à 8 heures par semaine « à prendre en compte dans la rémunération », facultatif pour les enseignants en poste, obligatoire pour les nouveaux recrutés.

Pour le premier degré, les « autres missions » seront assurées pendant la 27e heure.

Le recrutement devra faire une place plus large aux « professeurs issus du milieu de l'entreprise ».

La formation initiale se déroulera sur 2 ans, en alternance : 1ere année à mi-temps dans une classe avec un conseiller pédagogique et 2e année en doublette « dans une classe maternelle ou du cycle d'approfondissement. », plus 18 heures par an de formation théorique à l'IUFM.

La formation continue devra devenir « une obligation professionnelle » et « avoir une incidence sur le déroulement de la carrière »

Pour lire le rapport complet, vous pouvez le consulter sur le site national de la FSU : <http://fsu.fr> ou sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale

Pour vos commentaires et pour en débattre, rendez-vous à la demi-journée d'information syndicale, le 10 novembre 2004.

# ASSISTANTS D'EDUCATION: où en est-on?

Les Assistants d'Education (AED) sont arrivés dans les écoles à la rentrée 2003, tandis que le statut d'Aide-Educateur était abandonné. Les AED ont un statut de droit public, les AE avaient un statut de droit privé. Les missions confiées aux uns ou aux autres ne sont pas les mêmes, quoiqu'elles se recoupent parfois. Beaucoup d'AED (95 dans le Cantal) travaillent dans le second degré où ils ont remplacé les MI-SE, 6 autres sont AVSI (Aides à la Vie Scolaire Individualisée) et 10 sont AVSCO (Collectif), principalement dans le premier degré. 11 AED sont nommés dans les écoles avec des missions diverses (Suivi de la BCD, aide au dispositif CP renforcé, atelier d'informatique, scolarisation des enfants du voyage, ou d'enfants de maisons à caractère social...). D'une manière générale, leur installation s'est effectuée dans la précipitation et dans le plus grand flou. LE SNUipp a organisé avec eux une première réunion qui a révélé de grandes disparités de traitement. Nous avons ensuite rencontré l'IA, qui a reconnu la nécessité de faire le point sur cette question.

## La position du SNUipp-FSU

La FSU s'était opposée au statut des AED dès sa parution. Celui-ci représente un recul inadmissible par rapport à celui des MI-SE. Nous nous battons à présent contre les dérives inquiétantes concernant le contrat de travail, et pour imposer des formations et des contrats respectueux des droits.

Les Aides-Educateurs puis les AED ont fait apparaître clairement le besoin de personnels aux côtés des enseignants dans les écoles. Nous demandons pour cela la création d'emplois publics : il faut mettre fin à la création d'emplois précaires, qui tend à se généraliser dans l'Éducation Nationale comme dans

Quelques exemples de dérives ou d'anomalies constatées.

**Repas de cantine :** certains AED travaillent à l'intégration de jeunes dont ils ont la charge sur le temps du repas, en mangeant avec eux, or, bien souvent, ce repas est payant !

**Emploi du temps :** certains AED travaillent sur plusieurs écoles ce qui ne facilite pas leur tâche! (et une AED travaille sur 4 écoles!!). Ces situations sont anormales. Nous demandons aux collègues d'aider au mieux les AED concernés en leur ménageant du temps pour mettre en place le matériel et en organisant avec eux du temps de concertation.

**Temps de travail :** il est indispensable d'adapter le temps de travail aux horaires et aux besoins des élèves. Cependant, une journée nécessite des temps de pause !

**Contrats de travail :** à la rubrique missions, la mention « etc. » peut donner lieu à bien des abus en laissant entendre que l'AED est corvéable à merci. Par exemple le travail avec d'autres structures que l'école, même s'il s'agit de collectivités locales, doit être mentionné sur le contrat, et non pas proposé à la va vite, au téléphone et sans aucune concertation.

## Statuts, droits et obligations

**Temps de travail :** Selon les textes, les AED doivent 1600 h annuellement, qui peuvent se répartir sur un nombre de semaines compris entre 39 et 45. 100 h doivent être utilisées pour la formation d'adaptation à l'emploi. (rien n'a été mis en place dans le Cantal pour le moment, notamment pour les AVS qui ont pourtant des missions bien spécifiques) 200h peuvent être utilisées pour une formation personnelle (poursuite d'études, préparation de concours...). En fait, ces 200 h ont souvent été décomptées d'office sur le temps de vacances, ce qui ne peut pas convenir à une personne souhaitant réellement poursuivre des études.

Les textes prévoient que les **autorisations d'absences** pour examen soient soumises à l'appréciation du chef d'établissement et que ces heures d'absences soient ensuite

effectuées à d'autres moments : on est loin de faciliter la tâche de l'AED qui tient à se former plutôt que de se contenter de ce job au rabais !

Nous demandons aux équipes pédagogiques de s'organiser au mieux pour aider les AED qui le souhaitent à poursuivre leurs études.

### Contrat et missions :

Normalement, le contrat précise l'ensemble des missions qui sont confiées à l'AED.

Celui-ci n'est pas un joker ou un bouche-trou à qui l'on peut faire faire n'importe quoi.

Certaines de ses missions peuvent être effectuées en dehors de l'école, notamment avec des organismes gérés par des collectivités territoriales, mais le contrat doit alors le préciser. Il est important de le vérifier car cela engage des questions de responsabilité et de droits du travail.

## DANS VOTRE ECOLE

**N'oubliez pas que les AED arrivent dans les écoles sans aucune formation.**

Comme pour les Aides-Educateurs, leur rôle n'est pas de remplacer les enseignants dans les tâches pédagogiques, et toutes leurs interventions doivent se faire sous le contrôle de l'enseignant responsable. Ceci est valable autant pour le français que l'EPS ou l'informatique : savoir utiliser un ordinateur ne garantit pas qu'on sache enseigner l'informatique, gérer une BCD ne signifie pas que l'on prenne des groupes d'enfants pour enseigner la lecture. La limite des compétences des AED est souvent difficile à définir. Cela mérite une réflexion avec l'ensemble de l'équipe pédagogique.

**Aidez l'AED à s'intégrer à l'équipe éducative.** Les textes prévoient la possibilité qu'ils assistent aux conseils d'école sur invitation du directeur, ce qui devrait se faire systématiquement. Il est important qu'ils soient associés également à certaines réunions de concertation, chaque fois que les questions abordées le justifient. Ces heures de réunion seront décomptées de leur temps de travail.

# CHANGER DE DEPARTEMENT

Il existe deux façons de changer de département

## LES PERMUTATIONS INFORMATISEES

- Peuvent y participer les instituteurs et les PE titulaires au 31 décembre
- Ne peuvent y participer les PEGC et les PE stagiaires

### Calendrier des opérations

8 novembre 2004	ouverture du service télématique
26 novembre 2004	fermeture du service télématique
13 décembre 2004	date limite des retours de demande de confirmation dans les IA.
25 janvier 2005	<b>ATTENTION ! Pour les départements expérimentant les candidatures par Internet (I-Prof), les confirmations seront envoyées uniquement par email dans la boîte électronique I-Prof. Pour les collègues qui ne sont pas « branchés » régulièrement, il est conseillé de faire la saisie autrement afin que leur soit envoyée par voie postale cette confirmation indispensable pour valider la demande.</b> date limite pour les demandes d'annulation et modification de candidature
28 février 2005	date limite des dernières demandes déposées au titre du rapprochement de conjoints ( <i>ceci concerne uniquement les couples dont le conjoint est muté postérieurement à la fermeture du serveur</i> )
fin mars 2005	résultats

### Rappel du barème

#### 1. Echelon au 31/12/2004

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Points instit.	18	18	22	22	26	29	31	33	33	36	39
Points PE	-	-	22	26	29	33	36	39	39	39	39
PointsPE-HC	36	39	39	39	39	39	39	-	-	-	-

**ATTENTION ! : Afin que nous puissions vérifier vos barèmes, renvoyez-nous la fiche page 8. Pour plus d'info, n'hésitez pas à téléphoner au bureau du SNUipp.**

#### 2. Ancienneté totale dans le département (au-delà de 3 ans)

- 2 points par année complète
- 2/12 de point par mois
- 10 points supplémentaires par tranche de 5 ans d'ancienneté dans le département

#### 3. Enfants de moins de 20 ans à charge au 31/12/2004

- 10 points par enfant et 5 points supplémentaires à partir du 3ème

#### 4. Points pour rapprochement de conjoints (mariés, PACS ou vivant maritalement)

- **Séparation effective** de moins de 1an : 30 points, de 1 an: 60 points, de 2 ans : 90 points, de 3 ans : 120 points, de 4 ans : 140 points, de 5 ans et plus: 200 points
- **Séparation non effective** : division du nombre de points par 2.

*Il ne peut y avoir de séparation effective si les conjoints résident dans 2 départements limitrophes ou si la distance entre les postes d'affectation n'est pas un obstacle à la cohabitation permanente*

#### 5. Autres

- Capitalisation pour renouvellement du 1er vœu: 5 points
- Majoration pour exercice dans les établissements ou des écoles relevant du plan violence: 45 points (cf BO n°10 du 08/03/2001)
- Majoration exceptionnelle de 500 points (attribués en fonction de la situation personnelle du candidat).  
*Les dossiers sont examinés en CAPD. Les dossiers retenus sont examinés en CAPN.*

#### Statistiques pour 2004

42 candidats désiraient quitter le Cantal ; 20 demandes ont été satisfaites.

### LES PERMUTATIONS MANUELLES : INEAT et EXEAT

Elles ne concernent en principe que les collègues n'ayant pas obtenu satisfaction lors des permutations informatisées ou qui seraient séparés de leur conjoint.

Le barème est identique à celui des permutations informatisées.

Il faut faire une demande d'exeat auprès de l'IA du département d'exercice, accompagnée d'une demande d'ineat à destination de l'IA du ou des départements sollicités.

**Ces demandes doivent transiter par la voie hiérarchique.**

**Attention à la date limite de réception des demandes dans les IA.**

Aucun ineat ne peut être prononcé sans la délivrance de l'exeat.

Les permutations manuelles sont traitées en CAPD courant juin à fin d'harmonisation nationale.

# Barème permutation nationale

## Fiche de contrôle syndicale

### Eléments du barème

Partie réservée à la  
section

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

adresse : \_\_\_\_\_

affectation actuelle : \_\_\_\_\_

Corps : \_\_\_\_\_

Echelon au 31/12/2004 : \_\_\_\_\_

**Ancienneté dans le département au 31/08/2005 : \_\_\_ an(s) \_\_\_ mois**

Département de rattachement administratif, doit être retiré de ce temps disponibilité, disposition (sauf auprès hors d'une association complémentaire de l'école), mise à disposition (sauf auprès hors d'une association complémentaire de l'école).

**Enfants à charge (nombre d'enfants de moins de 20 ans au 31/12/2004) : \_\_\_**

**Durée de séparation des conjoints (conjoint ayant son adresse professionnelle dans le département sollicité) après titularisation**

séparation effective au 31/08/2005 (impossibilité de cohabiter en permanence sous le même toit pour des raisons professionnelles) : du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

séparation non effective au 31/08/2005 (possibilité de cohabiter en permanence sous le même toit, disponibilité, congé parental, congé longue maladie ou longue durée) :  
du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

**Capitalisation du renouvellement du 1<sup>er</sup> vœu**

nombre de demandes sans interruption du 1<sup>er</sup> vœu (hormis la demande actuelle) : \_\_\_

**Êtes-vous depuis 5 ans dans une école classée dans le plan violence ?**

\_\_\_\_\_

**Avez-vous demandé une majoration exceptionnelle de 500pts ?** \_\_\_\_\_

TOTAL

Fiche à renvoyer à votre section départementale :